



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21, rue Pasteur à GRUSON (59152)

(www.riverains-a27.asso.fr)

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle Le vendredi 19 juin 2015 à 18h00 Salle des Activités à ANSTAING

Lors de notre Assemblée Générale de juin 2014, nous avons fait état de notre déception de constater que, malgré nos efforts pour tenter de participer à l'élaboration des mesures correctives pour minimiser les nuisances sonores provoquées par le trafic sur l'A27, l'Etat, avec la participation de MEL, a réalisé des protections phoniques manifestement inefficaces.

Tant du côté de l'Etat, que de MEL, le dossier est manifestement clos : toutes nos demandes de bilan objectif, technique et financier, pour retour d'expérience de l'opération et mesures complémentaires éventuelles sont restées lettre morte.

Le soutien espéré de nos élus, diversement manifesté entre soutien affirmé et réserve plus ou moins exprimée, se résume pour l'essentiel à de simples déclarations d'intention non suivies d'actions concrètes; pour preuve, entre autres :

- nous n'avons pas de retour sur la promesse formelle en AG 2014 d'une relance de nos maires auprès de la Préfecture concernant la fin de non recevoir de leur demande officielle de limitation de vitesse des PL, pourtant déjà mise en place sur toutes les autres autoroutes en périphérie de la Métropole.
- les promesses formelles de la Présidence de MEL de suivi et d'évaluation du dispositif réalisé par ses services techniques est restée sans suite, si ce n'est, à contrario, la disparition des stations de mesure en continu du bruit dont nous n'avons même pas été informés !

En résumé,

- des murs anti-bruit inefficaces ont été construits pour un coût important (qui aurait pu être évité vu leur inefficacité signalée par l'association dès le début de l'étude) sans évaluation objective en fin d'opération.
- les mesures de limitation de vitesse des PL nous sont obstinément refusées, alors qu'elles sont appliquées sur les autres autoroutes en périphérie de la Métropole

Devant ce constat, aggravé par le sentiment de lassitude ressentie par les adhérents qui finissent par baisser les bras après 17 ans d'action soutenue sans résultat satisfaisant malgré les engagements réitérés des responsables publics, il est indispensable de redéfinir la feuille de route de l'association conforme aux souhaits actualisés de ses adhérents.

En l'état, faut-il

- mettre l'association en sommeil, en se bornant par exemple, à ses frais, à une surveillance de l'évolution des niveaux de bruit (coût et implication de volontaires pour le suivi technique) ou simplement en position d'attente passive de l'évolution de la situation, voire envisager sa dissolution ?
- ou relancer la contestation par un contact renouvelé auprès de nos élus dans un premier temps, suivi, si nécessaire par une large campagne d'information publique pour inciter les services publics concernés à accepter un vrai débat contradictoire réunissant toutes les parties prenantes concernées sur la base des questions restées sans réponse vraiment argumentée ?

Les responsables de notre Association ont besoin de votre présence (mieux qu'un pouvoir) pour connaître et mettre en œuvre avec toute la légitimité nécessaire les actions que vous souhaitez !

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- [Bilan moral du président
- [Bilan financier
- [Renouvellement des membres du CA (appel à candidatures)
- [Propositions d'actions et devenir de l'association
- [Budget prévisionnel

BULLETIN d'ADHESION 2015

à renvoyer à l'Association "Les Riverains de l'A27" à l'une des adresses suivantes :

- [Gruson, Danièle Foucher, 21 rue Pasteur
- [Anstaing, Christine Meersschaert, 54 rue Camille Dufay
- [Chéreng, Jean-François Desreumaux, 5 rue des Tilleuls

Cotisation 2015 : 5€ minimum par foyer

Vous recevrez une attestation de versement pour bénéficiaire d'une réduction d'impôt en 2016 sur vos revenus de 2015 de 66% du montant de votre cotisation

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

E-Mail : _____

POUVOIR

Je soussignédemeurant -----

Membre de l'association "les Riverains de l'A27" donne pouvoir à -----

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2015, de prendre toutes les décisions nécessaires et de participer en mon nom à tous les scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Date Signature, précédée de la mention "bon pour pouvoir"